



République Française

 Collectivité de Corse
COMMUNE DE MURATO
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à 18h00

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude FLORI, le Maire.

 Date de convocation : **19/02/2026**

Etaient Présents : (12)	M. ANTONI Francis M. FLORI Claude M. LAFFOND Alain M. MAZZONI Pierre-Ange	M. FESSLER Charles M. GIANILY Yves M. LECCIA Lucien M. MURATI Joseph-Antoine	Mme FLORI Céline M. IANNELLI François M. LUCCHETTI Sebastien M. MURATI Lucas
Absents représentés : (0)			
Absents non représentés : (2)	M. CLEMENTI Albert	M. COPPI Jacques	
Secrétaire de séance :	Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).		

DELIBERATION DL-2026-05
Recherche de financement - Requalification des équipements municipaux - Phase 1 : Renaturation de la cour de l'école
Monsieur le Maire expose au Conseil

Les principaux équipements municipaux (cours d'école, city-stade, maison médicale, parvis de stationnement) qui s'articulent autour du bâtiment de la mairie sont caractérisés par une forte minéralité des sols et une faible proportion d'espaces plantés.

Dans le cadre d'une démarche de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie, il est proposé d'engager une opération globale de désimperméabilisation, de végétalisation et de renaturation de ces espaces publics stratégiques afin de créer une trame verte au cœur du village.

La première phase opérationnelle de ce programme concerne **la renaturation de la cour de l'école**, lieu central de la vie scolaire. Cette tranche de travaux prévoit la reprise complète du revêtement, aujourd'hui abîmé, avec la mise en œuvre d'un sol plus perméable et mieux adapté aux usages scolaires, ainsi que la création d'espaces végétalisés et d'îlots ombragés.

Des espaces ludiques intégrant des jeux pour les enfants seront également aménagés afin d'offrir un cadre agréable et propice à leur épanouissement, tout en améliorant la qualité paysagère et environnementale de la cour dans une logique de renaturation et d'adaptation au changement climatique.

COUT DE L'OPERATION HT

(1) Montant HT des travaux	239 867,25 €
(2) Honoraires de maîtrise d'œuvre	28 784,07 €
(3) Missions complémentaires <i>Etude structure</i>	2 500,00 €
Dépense subventionnable (1+2+3)	271 151,32 €

PLAN DE FINANCEMENT

Financiers	Taux	Montant
Etat	60%	162 690,00 €
Collectivité de Corse <i>Dotation Ecole</i>	20%	54 230,00 €
Autofinancement	20%	54 231,32 €
TOTAL		271 151,32 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 12	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE

Claude FLORI

Le Maire
M. Claude FLORI

